

CEPAC

Terre d'accueil à certaines conditions

Depuis toujours, la CEPAC comme toute entreprise dynamique recrute et se nourrit de nouveaux talents, et accueille volontiers de nouvelles compétences, riches d'expériences réussies qu'elles peuvent partager.

Ces expériences renforcent ainsi le collectif sans oublier que ce collectif puissant est lui aussi source de bonnes pratiques acquises et transmises au fil du temps.

Et les compétences, les talents portés par l'engagement et le courage des salariés, la CEPAC n'en manque pas ; en attestent nos résultats depuis des décennies, quoiqu'en disent certains nouveaux arrivants qui veulent « nous apprendre à mieux travailler ».

Cette posture et cette tonalité consistant à dire qu'à la CEPAC, on ne sait pas travailler est affligeante, méprisante, irrespectueuse voire insultante Et constitue aujourd'hui l'un des principaux irritants sociaux tant ce manque de considération est dévalorisant, d'autant que nos commerciaux adoptent des méthodes de vente dans l'intérêt et la satisfaction de nos clients.

Aussi les élus du Syndicat Unifié UNSA mettent en garde nos dirigeants, comme ils l'ont toujours fait lorsque cela était nécessaire, sur certaines pratiques détestables et d'un autre temps qui si elles perduraient nous amèneraient à prendre toutes dispositions qui s'imposent.

Forts d'une mauvaise expérience récente, évitons que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets Et mobilisons-nous tous pour que la CEPAC reste terre d'accueil et de bienveillance en métropole et dans les DOM.

Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble!





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

